

TERMES DE RÉFÉRENCES

Titre du projet : Prévenir la traite des êtres humains par le Renforcement Opérationnel, le Transfert de savoir-faire /compétences, l'Échange entre partenaires et la Coopération Transfrontalière (PROTECT)

Pays : République de Guinée.

Objet de la mission : Recrutement d'un expert national pour la réalisation d'une analyse approfondie du contexte de la lutte contre la traite des êtres humains en Guinée, intégrant une approche sensible au genre.

I. Contexte et Justification de la mission

La traite des êtres humains (TEH) constitue une infraction transnationale reconnue par les instruments internationaux, notamment le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole de Palerme, 2000), ratifié par la République de Guinée. Elle recouvre, selon cette définition, le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes à des fins d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle, le travail forcé, la servitude ou d'autres formes d'exploitation.

La République de Guinée a adopté en 2023 une loi spécifique relative à la lutte contre la traite des personnes, s'inscrivant dans l'alignement de ses engagements internationaux. Dans l'attente de la mise en place d'un comité d'orientation stratégique, d'un secrétariat exécutif et d'organes déconcentrés, le Gouvernement a mis en place le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA), afin de coordonner les actions nationales en matière de lutte contre la TEH, ainsi qu'une cellule dédiée au sein du Ministère de la Justice.

Ce dispositif institutionnel et juridique prévoit la répression des différentes formes de traite, la protection des victimes et l'organisation de la réponse pénale à travers les institutions judiciaires et sécuritaires. Il repose sur l'intervention coordonnée des acteurs, notamment les officiers de police judiciaire (OPJ), responsables des enquêtes et de la collecte des éléments de preuve, et les magistrats, chargés de la poursuite, de l'instruction et du jugement des infractions.

La lutte contre la traite s'inscrit ainsi dans un cadre institutionnel impliquant les services de police, de gendarmerie et les autorités judiciaires, appuyés par des mécanismes de coordination et de concertation. Ces dispositifs visent à renforcer la cohérence des interventions tout au long du processus, de l'identification des cas jusqu'à la décision judiciaire.

Le *Trafficking in Persons Report 2024* du Département d'État américain met en évidence, de manière générale, que la performance des systèmes nationaux de lutte contre la traite repose sur plusieurs facteurs clés, notamment la qualité de l'identification des victimes, la capacité

d'enquête et de poursuite, la coordination entre institutions, ainsi que la disponibilité de systèmes de données fiables permettant le suivi du phénomène.

Les cadres méthodologiques internationaux soulignent également l'importance de l'intégration de la dimension genre dans les réponses, afin de garantir une prise en charge adaptée des victimes, conformément aux standards des Nations Unies, notamment ceux promus par l'ONU DC et ONU Femmes.

Toutefois, les évolutions récentes du cadre juridique national, notamment l'adoption de la loi de 2023, ainsi que les dynamiques institutionnelles en cours, rendent nécessaire une actualisation de cette analyse afin de disposer d'une compréhension actualisée du contexte de la lutte contre la traite des êtres humains et de l'état de mise en œuvre des recommandations précédentes.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente mission dans le cadre du projet régional PROTECT financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mise en œuvre par Expertise France, qui vise à renforcer la prévention de la traite des êtres humains, la protection des victimes et les capacités des acteurs aux niveaux local, national et régional, en s'appuyant sur les acquis du projet précédent projet ALTP.

Le projet s'articule autour de cinq composantes principales :

- **Composante 1** : Renforcer la coordination des acteurs et intégrer la dimension genre dans les instances nationales et leur déploiement au niveau local ;
- **Composante 2** : Améliorer les capacités des acteurs et promouvoir l'appropriation des cadres juridiques ;
- **Composante 3** : Prévenir la traite, protéger les victimes et soutenir leur réinsertion socio-économique en tenant compte du genre ;
- Composante 4 : Développer la coopération bilatérale, transfrontalière et régionale pour lutter efficacement contre les réseaux de traite ;
- **Composante 5** : Améliorer la collecte, l'analyse des données et la production de connaissances pour des interventions plus ciblées et efficaces.

Ainsi, dans le but d'optimiser la pertinence et l'efficacité du projet tout en intégrant le genre, il est crucial de réaliser une analyse approfondie du contexte d'intervention servant comme baseline et de constituer une base de données initiale pour le suivi des progrès.

II. Objectifs de l'étude de base

L'objectif est de réaliser une analyse approfondie du contexte de la lutte contre la traite des êtres humains en République de Guinée, intégrant une approche sensible au genre. Elle permettra d'assurer la cohérence avec le cadre logique du projet ainsi qu'avec la stratégie de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage de l'organisation.

Elle servira de point de référence pour mesurer l'évolution des performances des différentes composantes tout au long de la mise en œuvre du projet, en accordant une attention particulière à l'intégration du genre et à la prise en compte des populations vulnérables.

Plus spécifiquement, l'étude vise à :

1. Procéder à une analyse de l'ampleur de la traite des êtres humains en Guinée, en mobilisant les données quantitatives disponibles en complément avec celles déjà

- réalisées par d'autres acteurs, avec une attention particulière à l'intégration d'une approche sensible au genre ;
2. Recenser et analyser les différentes formes d'exploitation/traité observées sur le territoire national (exploitation sexuelle, travail domestique, travail forcé, etc.) ;
 3. Caractériser les profils des personnes victimes ou survivantes, en intégrant une approche sensible au genre et aux facteurs d'intersectionnalité (âge, conditions socio-économiques, handicap, origine, orientation sexuelle, etc.), ainsi que les différentes typologies de traité ;
 4. Analyser les profils des individus et groupes impliqués dans la traité, y compris les auteurs et les intermédiaires, en tenant compte de la dimension genre ;
 5. Examiner les facteurs explicatifs et les déterminants structurels du phénomène, notamment les dimensions économiques, sociales et culturelles ;
 6. Élaborer une cartographie des zones clés liées à la traité (zones d'origine, de transit et de destination) ;
 7. Identifier et hiérarchiser les zones géographiques prioritaires d'intervention, notamment en lien avec l'appui aux commissions préfectorales, sur la base de critères tels que l'intensité du phénomène, le niveau d'urgence, l'existence de mécanismes de coordination et les facteurs de vulnérabilité locaux ;
 8. Analyser l'environnement institutionnel et politique afin d'identifier les opportunités existantes et les leviers d'action mobilisables ;
 9. Réaliser un état des lieux des interventions des acteurs nationaux, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux, afin de disposer d'une vision consolidée des initiatives en cours et de faciliter l'accès à des données actualisées et fiables
 10. Formuler des recommandations opérationnelles visant à renforcer les dispositifs existants en matière de coordination, de prévention, de protection et de réinsertion, en les structurant par ordre de priorité et par catégorie d'acteurs
 11. Collecter et consolider les données de référence nécessaires au suivi des indicateurs du projet PROTECT en Guinée ;
 12. Développer une analyse stratégique permettant de formuler une théorie du changement contextualisée, assortie d'un plan d'action actualisé du projet PROTECT.

Résultats attendus de la mission :

1. Une analyse actualisée de l'ampleur de la traité des êtres humains en Guinée est réalisée, en mobilisant les données quantitatives disponibles, en complément d'autres étude conduite et en intégrant une approche sensible au genre ;
2. Les différentes formes d'exploitation observées sur le territoire national (exploitation sexuelle, travail domestique, travail forcé, etc.) sont recensées et analysées ;
3. Les profils des personnes victimes ou survivantes sont caractérisés, en intégrant une approche sensible au genre et aux facteurs d'intersectionnalité (âge, conditions socio-économiques, handicap, origine, orientation sexuelle, etc.), ainsi que les différentes typologies de traité ;
4. Les profils des individus et groupes impliqués dans la traité, y compris les auteurs et les intermédiaires, sont analysés en tenant compte de la dimension genre ;
5. Les facteurs explicatifs et les déterminants structurels du phénomène, notamment économiques, sociaux et culturels, sont identifiés et analysés ;
6. Une cartographie des zones clés liées à la traité des personnes (zones d'origine, de transit et de destination) est élaborée
7. Les zones géographiques prioritaires d'intervention sont identifiées et hiérarchisées, notamment en lien avec l'appui aux commissions préfectorales, sur la base de critères

- définis (intensité du phénomène, niveau d'urgence, mécanismes de coordination existants, facteurs de vulnérabilité, etc.) ;
8. L'environnement institutionnel et politique est analysé, permettant d'identifier les opportunités existantes et les leviers d'action mobilisables ;
 9. Une cartographie des acteurs nationaux, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux, est réalisé, offrant une vision consolidée des initiatives en cours et facilitant l'accès à des données actualisées et fiables ;
 10. Des recommandations opérationnelles sont formulées afin de renforcer les dispositifs existants en matière de coordination, de prévention, de protection et de réinsertion, structurées par ordre de priorité et par catégorie d'acteurs ;
 11. Les données de référence nécessaires au suivi des indicateurs du projet PROTECT en Guinée sont collectées et consolidées ;
 12. Une théorie du changement contextualisée, accompagnée d'un plan d'action actualisé du projet PROTECT sont validés.

III. Activités clés de la mission

Le candidat est invité à soumettre une approche méthodologique complète prenant en compte, à minima, les éléments ci-après.

Etape1 : Élaboration d'un cadre méthodologique

Cette étape consistera à concevoir les outils de collecte de données (questionnaires, guides d'entretien, fiches de consultation, etc.) en cohérence avec les objectifs du projet et intégrant la dimension genre. Ces outils seront validés par l'équipe de coordination nationale et régionale, ainsi que par les principales parties prenantes de la chaîne pénale, afin de garantir leur pertinence et leur faisabilité sur le terrain lors d'une réunion de cadrage.

Activité 2 : Collecte des données

Cette phase portera sur la collecte des données auprès des acteurs clés de la chaîne pénale, notamment à travers des entretiens, des consultations et l'exploitation de données disponibles. Elle prendra en compte les informations issues des institutions publiques, des organisations spécialisées (OIM, UNICEF, ONUDC, HCDH, CIVIPOL) ainsi que des autres parties prenantes. Elle permettra de disposer d'éléments factuels nécessaires à l'analyse et alimentera le rapport de démarrage incluant la note méthodologique.

Activité 3 : Élaboration du rapport de l'étude

Les données collectées seront analysées et présentées dans un rapport intermédiaire intégrant une approche sensible au genre et au fonctionnement de la chaîne pénale. Ce rapport mettra en évidence : les zones les plus affectées par la traite, les priorités géographiques d'intervention, les données de référence des indicateurs du projet, ainsi que des recommandations préliminaires. Il fera l'objet d'une pré-validation par l'équipe du projet et, dans la mesure du possible, par les instances nationales concernées.

Activité 4 : Présentation et validation des résultats

Les résultats seront présentés lors d'un atelier national de validation réunissant les parties

prenantes. Cette étape permettra de recueillir les observations et contributions en vue de finaliser le rapport.

Sur la base de ces éléments factuelles non exhaustive, les prestataires élaboreront une note méthodologique cohérente, innovante et opérationnelle assorti d'un plan d'action, permettant d'atteindre les objectifs de l'étude dans les délais impartis.

Le prestataire travaillera sous la supervision du Coordinateur National de la Guinée pour le projet PROTECT, qui sera son interlocuteur principal auprès d'Expertise France. Une collaboration étroite sera également établie avec le chargé de SERA, le Chef de projet régional ainsi que l'équipe du siège d'Expertise France (Paris). En lien avec le CNLTPPA, le Coordinateur National appuiera la mobilisation des acteurs et le suivi de toutes les activités. Des réunions régulières permettront de suivre le déroulement de la mission et de résoudre les difficultés éventuelles. Le canevas du rapport sera fourni au prestataire pour guider la rédaction du rapport final.

IV. Livrables attendus de la mission

1. Un cadre méthodologique détaillé et plan de travail validé
2. Outils de collecte de données testés et validés
3. Fichier d'analyse des données complète, nettoyée et documentée
4. Rapport d'analyse final de l'étude avec recommandations
5. Théorie du changement et plan d'action du projet mis à jour
6. Présentation PowerPoint
7. Un résumé de 5 pages maximum sera produit par le prestataire pouvant être partagé avec les parties prenantes du projet.

8. Durée de la mission et lieu :

La mission, d'une durée totale de 30 jours, devra être réalisée au cours du mois de juin 2026. L'étude sera menée en Guinée et couvrira l'ensemble du territoire national en fonction des zones ciblées. Ainsi, la collecte des données devra s'étendre aux sept régions administratives.

Le rapport provisoire devra être disponible au plus tard à la fin du mois de juin 2026. Il sera suivi d'un atelier national de validation prévu à la mi-juillet à Conakry, avant l'atelier régional de lancement du projet programmé pour début septembre 2026.

V. Profil du Consultant sollicité pour la mission

Profil et expertise du consultant proposé par le cabinet

1. Présentation générale du profil

Le consultant doit être une personne morale en conformité avec les lois de la Guinée (qui présente un consultant/personne physique répondant au profil défini ci-dessous). Il ou elle devra satisfaire à l'ensemble des critères suivants.

2. Formation académique

Le ou la consultant(e) doit être titulaire, au minimum, d'un diplôme de niveau Bac+5 (master ou équivalent) dans l'un des domaines suivants : sociologie, anthropologie, relations internationales, droit international ou tout autre domaine jugé équivalent.

3. Expérience professionnelle requise

Le ou la consultant(e) devra :

- Justifier d'une expérience avérée dans la réalisation d'études de base ou d'analyses contextuelles de projets, et fournir au moins deux (2) références d'études similaires déjà réalisées ;
- Disposer d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des droits humains, TEH ; de criminologie ou des migrations ;
- Avoir une bonne maîtrise des enjeux et défis liés à la lutte contre la traite des êtres humains en Guinée ;
- Démontrer une excellente connaissance du contexte national, ainsi qu'une expérience de collaboration avec des acteurs communautaires, des organisations de la société civile et des institutions publiques en Guinée ;
- Justifier d'une expérience confirmée dans le travail en équipe multi-site ;
- Être capable de mobiliser les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels en Guinée ;
- Disposer de connaissances et de compétences avérées en matière d'approche genre.

4. Compétences techniques et opérationnelles et en analyse des données

Le ou la consultant(e) devra démontrer :

- Une maîtrise des techniques d'entretien dans le domaine social ;
- Une expérience dans l'utilisation des outils informatiques, notamment Microsoft Word, Excel, PowerPoint, ainsi que des logiciels de traitement et d'analyse de données ;
- Des capacités avérées de collecte, analyse de données auprès des acteurs institutionnels et des organisations de la société civile, en milieu rural et urbain ;
- Maîtrise des logiciels de traitement et analyses des données d'enquêtes comme SPSS et autres
- Une excellente capacité de communication écrite et orale en français ;
- Une aptitude à produire des livrables de qualité dans les délais impartis ;
- Une grande autonomie, un esprit de synthèse, un sens de l'initiative et de l'anticipation, ainsi qu'une forte capacité de mobilisation des parties prenantes.

VI. Modalités de soumission des candidatures

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

1. **Une offre technique** : présentant le/la consultant(e), sa compréhension de la mission et l'approche méthodologique proposée, plan de travail pour la réalisation de la prestation ;

2. **Un curriculum vitae détaillé du consultant proposé** : mettant en évidence les qualifications et les expériences pertinentes en lien avec la mission ;
3. Les références de missions similaires : accompagnées, si possible, de copies de rapports ou d'études déjà réalisés ;
4. **Une offre financière en francs guinéens (GNF), hors taxe** : précisant le coût total de la prestation, ainsi que le détail des honoraires prendra en compte la logistique ;
5. **Toute pièce justificative pertinente** : permettant d'apprécier les compétences et l'expérience du/de la consultant(e), notamment et des attestations de bonne exécution de missions similaires.
6. Une pièce d'identité ou d'enregistrement légal

VII. Critères d'évaluation des offres et modalité de soumission des offres

Les critères ci-après seront pris en compte pour l'évaluation et la sélection des dossiers de candidature éligibles :

Critères	Points
1. Qualification de l'expertise du consultant	40 %
2. Pertinence de l'offre méthodologique et plan de travail proposé	50 %
3. Cohérence et compétitivité de l'offre financière	10 %
TOTAL	100 %

VIII. Modalité de remise des offres

Les offres devront être soumises exclusivement par voie électronique.

À cet effet, les soumissionnaires sont invités à transmettre leurs propositions au plus tard

LE 31 mai 2026 à 23H00.

Les dossiers transmis devront être clairement identifiés et comporter l'ensemble des pièces requises. Toute offre soumise par un autre canal ou reçue après la date et l'heure limites sera rejetée.